

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI À 18:30 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.**

Ouverture de la séance extraordinaire à 18:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

1.

### **2014-05-079 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Résolution pour la mesure d'appariement fiscal « Montant à pourvoir dans le futur »;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2.

### **2014-05-080 MESURE D'APPARIEMENT FISCAL « MONTANT A POURVOIR DANS LE FUTUR » :**

**ATTENDU QUE** les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité d'Ascot Corner pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectation, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune.

4.

### **2014-05-081 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**